

**ANNEXE 1^{re} : Liste des parcelles
et parties de parcelles cadastrales comprises dans le site Natura 2000 BE34069 - "Mare de Frassem"**

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit sont comprises dans le site Natura 2000 BE34069 - "Mare de Frassem" :

COMMUNE : ARLON Div. 4 Section C : parcelles 555G (partim 92 %), 708D (partim 6 %), 712F (partim 12 %), 715B (partim 89 %), 715C, 716B, 716C, 717, 718, 719, 720A, 722, 723A (partim 61 %), 724C, 727B, 731A (partim 71 %), 731B (partim 87 %), 732 (partim 90 %), 733, 734, 738E, 738F, 741C, 742, 744A (partim 7 %), 751D, 762F (partim 8 %), 9C (partim 17 %),

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE34069 - "Mare de Frassem".

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,
C. DI ANTONIO